Les élections professionnelles, un enjeu majeur pour

Nos droits, nos conditions de travail et l'avenir de nos métiers

Chers collègues,

Vous avez reçu par mail le 4 novembre 2026 votre mot de passe pour participer aux **élections professionnelles qui se dérouleront du 3 au 10 décembre 2026.**

Ce scrutin vous offre la possibilité de choisir les élus qui siègeront durant les 4 prochaines années aux **Conseils Sociaux d'Administration (CSA), Commissions administratives paritaires (CAP)** et **Commissions consultatives paritaires (CCP).** Vous retrouverez des courtes vidéos explicatives en suivant/tapant ce lien : https://www.cgtspip.org/videos-elections-2026/ (de nouvelles vidéos sont à venir dans les prochaines semaines)

Ces instances occupent un rôle majeur dans la défense de nos droits, de nos métiers, de nos pratiques professionnelles, de nos carrières, de notre éthique et influencent l'organisation de la vie des services.

À ce titre, **la CGT IP** s'est engagée dans des combats déterminants pour la reconnaissance et la défense de nos métiers. Petit tour d'horizon **non exhaustif** de nos combats historiques et de nos victoires :

- Passage en catégorie A
- Obtention du complément de traitement indiciaire (CTI) également appelé « prime SEGUR », soit environ180 euros net par mois
- Lutte historique pour une direction autonome de l'insertion et de la probation
- Lutte pour la revalorisation quadriennale de l'IFSE

Cette lutte se décline à l'échelle locale, **dans les départements du 59 et du 62** :

- **CGT EPI 59/62 à l'initiative d'une démarche inédite au niveau national pour l'obtention de la NBI-QPV dans les SPIP:** travail juridique de fond et portage du dossier devant le CSA-S du Nord, rédaction et diffusion à l'ensemble des collègues des modèles de recours contre la décision de retrait de la NBI. **Un avocat spécialisé en droit public a été mandaté et le tribunal administratif saisi**. Nous attendons la date d'audience.
- INSERRE d'Arras : Alerte sur l'absence de postes dédiés -> 6 créations de postes à ce jour
- QLCO de Vendin le Vieil : Alerte sur **l'absence de déontologie** dans la doctrine institutionnelle
- QSL de Maubeuge : Alerte sur l'absence de moyens humains et **demande au DGAP de la création d'au moins 2 postes de CPIP**
- Obtention d'un audit externe mené par la psychologue du secrétariat général au profit des SPIP de Sequedin puis de Cambrai
- **Demande de mise à jour des organigrammes de référence,** totalement décorrélés des besoins réels des terrains en ressources humaines
- Actions locales et obtention du retrait de la note illégale de 2022 de la DISP de Lille concernant les jours « enfants malades »
- Rassemblement devant l'ALIP de Lille le 06/05/25 pour dénoncer l'arrêt des permissions de sortie dites « culturelles et ludiques »
- Rassemblement devant le tribunal de Lille le 16/06/25 pour dénoncer la dérive répressive et sécuritaire du Garde des Sceaux
- Affrètement d'un bus et participation à la manifestation nationale de Paris le 9 octobre 2025 pour la défense du service public, de nos droits et de nos métiers
- Rassemblement devant la DISP le 26/02/26 en protestation **contre les placements en GAV de nos collègues parisiens**

- Rassemblement devant le tribunal de Lille le 13/04/26 en opposition au projet de loi relatif à un « plaider-coupable criminel »
- **Organisation d'HMI** (heure mensuelle d'information) dans une large majorité des services du 59/62 et **durant TOUTE L'ANNEE**
- Audiences auprès du DSPIP et de la DISP pour solliciter la protection fonctionnelle, la sécurisation de nos actes professionnels à mettre en lien avec les placements en GAV de nos collègues, le respect de la déontologie et porter une demande de formation obligatoire au secret professionnel.
- Participation aux manifestations en lien avec les mouvements des lycéens, des travailleurs et des citoyens

Ces combats et ces acquis ne doivent rien au hasard. Ils sont le reflet de notre conception du syndicalisme et des principes qui guident notre action.

La **CGT insertion probation** a toujours été très claire sur ses fondamentaux :

- Cohérence idéologique et constance dans la défense des moyens et des droits des personnels de l'IP : dotations des services en agents et en moyens, revalorisation du point d'indice, égalité salariale, attractivité des métiers, valorisation des politiques d'insertion
- Refus des postures purement théoriques sans traduction concrète dans l'action syndicale
- **Autonomie de chaque syndicat CGT IP** sur le territoire pour une vraie liberté d'action ainsi qu'**à l'égard des centrales syndicales dont la culture professionnelle et les priorités revendicatives ne correspondent pas aux spécificités de nos métiers**
- Rejet clair et DES LEUR INSTAURATION des consignes du Garde des sceaux visant à prioriser l'éloignement des personnes détenues de nationalité étrangère
- Respect de la population pénale et de ses singularités, en favorisant l'accompagnement social au strict contrôle

Dans une administration où le bleu occupe déjà beaucoup de place, nous revendiquons le **rouge, celui de nos convictions, de nos combats et de notre indépendance.**

En ces temps d'élections, plusieurs collègues nous ont fait part de leur lassitude face au défilée syndical de dernière minute. À cette fanfare électorale, nous avons préféré la constance des engagements et des actes.

C'est dans cet esprit que nous avons fait le choix d'une communication locale unique, synthétisant nos actions et nos valeurs, plutôt que de multiplier les sollicitations et les messages.

Enfin rappelons que dans toute négociation, la représentativité d'une organisation syndicale détermine son poids et sa capacité à porter les revendications des personnels. Le scrutin est donc un moment déterminant pour la défense de nos droits, de nos métiers et des intérêts des personnes que nous accompagnons.

